

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 2003

Québec, le 12 février 2003

Monsieur Réjean Richard
Directeur des études par intérim
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boul. du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme de *Techniques d'éducation en services de garde* (900.94)

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le rapport que vous lui avez transmis le 26 novembre 2002 concernant les suites apportées à l'évaluation du programme de *Techniques d'éducation en services de garde* (AEC) (900.94). Ce programme n'étant plus donné au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, la Commission vous avait demandé de montrer comment le nouveau programme de *Techniques d'éducation en services de garde* (AEC) (JEE.0C), offert depuis la session hiver 2000, tient compte des recommandations comprises dans le rapport d'évaluation de l'ancien programme. Les recommandations concernaient la pertinence, la cohérence, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité et la gestion du programme.

Pertinence du programme

La Commission note que le Collège a répondu à des demandes de formations issues principalement du comité sectoriel de la main-d'œuvre (CSMO). Offrant initialement le programme 900.94, le Collège a par la suite adopté le programme JEE.0C pour répondre à des besoins spécifiques. Cette collaboration avec le CSMO, de même que celle avec les centres de petite enfance, ont permis d'assurer la pertinence du programme.

La cohérence du programme

La Commission estime que le Collège s'assure bien du respect des règles contenues dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et la Politique institutionnelle

d'évaluation des apprentissages (PIEA). Les exigences reliées aux cours et les pondérations sont clairement identifiées, une grille commune d'évaluation des stages a été élaborée. Toutefois, l'examen des quatre plans de cours déposés par le Collège montre que les liens entre les objectifs du programme et les compétences développées dans les cours pourraient être présentés plus clairement.

Adéquation des ressources humaines

La Commission est satisfaite du suivi effectué concernant l'adéquation des ressources humaines. Le Collège a précisé ses exigences d'embauche des enseignants dans le programme. Ainsi, les candidats doivent notamment détenir une formation pertinente et de l'expérience de travail dans les centres de la petite enfance.

Efficacité du programme

Le Collège fait un suivi satisfaisant de la recommandation qui porte sur l'efficacité du programme. Une conseillère pédagogique assure l'analyse des plans de cours en tenant compte des critères inscrits à la PIEA.

La gestion du programme

La gestion du programme a été améliorée tant en ce qui concerne la sélection, l'accueil, l'encadrement, le support et l'évaluation des enseignants qu'en ce qui a trait à l'organisation des cours et des stages. Le fait qu'une même conseillère pédagogique encadre toutes les activités constitue le gage d'une meilleure circulation de l'information d'un centre de formation à l'autre. La Commission est satisfaite du suivi apporté par le Collège.

En terminant, la Commission estime que le nouveau programme de *Techniques d'éducation à l'enfance* (DEC) offert au Collège depuis peu pourra servir d'appui au programme de *Techniques de l'éducation à l'enfance* (AEC). La Commission est satisfaite du suivi effectué et considère que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est en mesure d'offrir un programme de *Techniques de l'éducation à l'enfance* (AEC) de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer